

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2020_1_8

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 6

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition d'un emplacement pour installation d'une bâche incendie

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion avec le SDIS, le propriétaire, ENEDIS et le prestataire BTP, il convient de passer un avenant à la convention du 24 septembre 2019 pour créer une obligation pour le propriétaire.

Monsieur le Maire lie le projet d'avenant en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de passer un avenant à la convention du 24 septembre 2019, pour la mise à disposition d'un emplacement pour une bâche incendie;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 28/01/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot